

103305 - Comment peut-elle faire ses ablutions le jour de ses noces tout en étant fardée?

question

J'ai lu dans votre site que le liquide qui se dégage de la femme est pur mais n'en invalide pas moins les ablutions. Ma question est : que devrais-je faire le jour de mes noces puisque je dois me maquiller avant la prière d'isha si ce n'est avant celle du maghreb car si je ne le fais pas ma mère , au coeur fragile, s'emportera violemment?

la réponse favorite

Les sécrétions vaginales sont propres. Leur incompatibilité avec la validité des ablutions est l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. Une partie de ces derniers les jugent incompatibles avec les ablutions. Si toutefois elles se pérennisent, elles sont assimilées à l'énurésie . Dans ce cas, la femme concernée fait ses ablutions pour chaque prière et accomplit ensuite autant de prières obligatoires et subrogatoires qu'elle voudra. La persistance des sécrétions ne représente aucun inconvénient.

D'autres ulémas soutiennent que ces sécrétions récurrentes n'invalident pas les ablutions car aucun argument ne va dans ce sens. Mais il vaut mieux faire ses ablutions pour chaque prière. Si cela s'avère pénible, il n'y a aucun inconvénient à s'en passer, l'avis disant que les sécrétions n'invalident pas les ablutions étant très solide. Cela dit, vous pouvez faire vos ablutions après ou avant l'appel à la prière du coucher du soleil et maintenir les mêmes ablutions pour effectuer la prière suivante à son heure.

Nous avons déjà expliqué dans notre réponse à la question n° [39494](#) que quand celui qui souffre d'énurésie , de pets involontaires ou d'autres sécrétions trouve pénible la répétition des ablutions pour chaque prière, il lui est permis de réunir les deux prières de l'après-midi et les deux premières prières de la nuit de manière à les accomplir ensemble avec les mêmes ablutions.

Allah le sait mieux.